﴿ (28). Ô vous qui croyez ! Les associateurs ne sont qu'impureté ; qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année-ci. Et si vous redoutez une pénurie, Allah vous enrichira, s'Il veut, de par Sa grâce. Car Allah est Omniscient et Sage. (29). Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour Dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son Messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, en toute humilité. ﴾

L'interdiction de l'accès à la Mosquée sacrée pour les polythéistes (V28)

Le Très-Haut dit à Ses serviteurs croyants, dont la foi est pure, d'interdire l'accès à la Mosquée sacrée aux polythéistes, dont la foi est entachée d'association et donc impure.

Ce verset fut révélé en l'an 9 et après cela, les polythéistes ne purent plus s'approcher de la Ka'ba. C'est aussi cette année-là que le Prophète ﷺ envoya Abû Bakr et 'Alî faire l'annonce aux polythéistes, selon laquelle ils ne seraient plus autorisés, après cette année, à accomplir le pèlerinage ni à effectuer les circumambulations en étant nus.

﴿ Ô vous qui croyez ! Les associateurs ne sont qu'impureté ; qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année-ci ﴾, à l'exception des esclaves ou des gens du Livre qui se soumettent à la capitation, comme le précise Jarîr Ibn 'Abdi-l-Lâh.[1267]

Al-Awzâ'î rapporte que 'Umar Ibn 'Abdi-l-'Azîz fit interdire aux juifs et aux chrétiens l'entrée aux mosquées. Il appuya son interdiction par la parole d'Allah : **﴿ Ô vous qui croyez ! Les associateurs ne sont qu'impureté ; qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année-ci. ﴾**

'Aṭâ' explique que tout le territoire sacré est considéré comme une mosquée, d'après la parole d'Allah **﴿ qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée. ﴾**

Tandis que **﴿ les associateurs ne sont qu'impureté ﴾**, les croyants, eux, sont purs, comme l'a dit le Prophète ﷺ : **« Le croyant ne peut devenir impur. »**[1268]

[1267] 'Abdu-r-Razzâq (2/271).

[1268] *Fatḥ Al-Bârî* (3/150).

﴿ **Et si vous redoutez une pénurie, Allah vous enrichira, s'Il veut, de par Sa grâce. Car Allah est Omniscient et Sage.** ﴾ Muḥammad Ibn Isḥâq indique que les gens se plaignaient en disant que les marchés seront vidés, que le commerce ne fructifiera plus et que les bénéfices seront perdus. C'est alors que fut révélé ce verset, indiquant qu'Allah leur accorderait leur subsistance par d'autres moyens.

﴿ **Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour Dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son Messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, en toute humilité.** ﴾ Allah, de par Sa sagesse, a permis aux musulmans d'imposer un tribut aux gens du Livre, et ceci compense les pertes qu'auraient pu impliquer la rupture avec les polythéistes.[1269]

L'incitation à combattre les gens du Livre jusqu'au versement de la capitation (V29)

﴿ Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour Dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son Messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, en toute humilité. ﴾ Le reniement d'un Messager d'Allah équivaut au reniement de tous Ses Messagers, ainsi puisque les gens du Livre ont refusé de prêter foi à Muḥammad ﷺ, ils ont en réalité renié tous les Messagers et leurs messages.

En effet, ils ne suivent leur religion que par imitation de leurs ancêtres et suivi de leurs passions, car s'ils la suivaient par désir de vérité et par foi, ils auraient cru en Muḥammad ﷺ, dont l'avènement a été annoncé par leurs Prophètes, qui ont tous ordonné de le suivre. Leur attachement aux lois des Prophètes précédents n'est donc dû qu'au suivi de leurs passions. Ainsi, leur reniement du sceau des Prophètes rend leur foi aux Prophètes précédents nulle, celle-ci ne leur profitera point, c'est pourquoi Allah dit ici : ﴿ **Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour Dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son Messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, en toute humilité.** ﴾

[1269] Aṭ-Ṭabarî (14/197), exégèse similaire attribuée à Ibn 'Abbâs, Mujâhid, 'Ikrima, Sa'îd Ibn Jubayr, Qatâda et Aḍ-Ḍaḥḥâk. Aṭ-Ṭabarî (14/193/196).

Ainsi, après avoir réglé le cas des polythéistes, et après que les gens sont entrés en masse en religion, ce verset impose désormais le combat contre les gens du Livre.

En effet, en l'an 9, tandis que la péninsule Arabique était désormais pacifiée et acquise à l'islam, Allah donna à Son Prophète l'ordre de combattre juifs et chrétiens.

Appelant les musulmans au combat dans la voie d'Allah, le Prophète ﷺ se prépara à attaquer les Byzantins. Il fit appeler par le biais d'émissaires les tribus autour de Médine, qui acceptèrent de le rejoindre, ramenant l'armée musulmane à environ trente mille combattants. Toutefois, certains musulmans de Médine et alentours, à savoir les hypocrites, firent défaut au Prophète ﷺ lors de cette expédition, appelée expédition de Tabûk, qui eut lieu en une année de forte chaleur et de sécheresse.

Le Prophète ﷺ et les siens quittèrent Médine, dans l'intention de combattre les Byzantins, ils arrivèrent à Tabûk où ils campèrent vingt jours, après quoi, le Prophète ﷺ effectua une prière afin de consulter Allah, car les musulmans s'étaient affaiblis et les conditions étaient rudes, suite à quoi il décida de rentrer à Médine cette année-là.

La capitation est une forme d'humiliation

﴿ **Jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains** ﴾, à défaut d'embrasser l'islam, ﴿ **en toute humilité.** ﴾

Ils la verseront contraints et soumis. Et certes il n'est pas permis d'honorer les gens du Livre en les plaçant au-dessus des musulmans. Le Prophète ﷺ a en effet dit : « **Ne soyez pas les premiers à saluer les juifs et les chrétiens et si vous rencontrez l'un d'eux en chemin, forcez-le à emprunter le côté le plus étroit.** »[1270]

On rapporta d'ailleurs au sujet de 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ qu'il imposa des conditions humiliantes aux chrétiens de Syrie avec lesquels il conclut un traité de paix.[1271]

[1270] Muslim (4/1717).

[1271] Voir *Al-Muḥallâ* (7/346).

﴿ وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ عُزَيْرٌ ٱبْنُ ٱللَّهِ وَقَالَتِ ٱلنَّصَٰرَى ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ ٱللَّهِ ۖ ذَٰلِكَ قَوْلُهُم بِأَفْوَٰهِهِمْ ۖ يُضَٰهِـُٔونَ قَوْلَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن قَبْلُ ۚ قَٰتَلَهُمُ ٱللَّهُ ۚ أَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ ﴿٣٠﴾ ٱتَّخَذُوٓا۟ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلْمَسِيحَ ٱبْنَ مَرْيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓا۟ إِلَّا لِيَعْبُدُوٓا۟ إِلَٰهًا وَٰحِدًا ۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ سُبْحَٰنَهُۥ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٣١﴾ ﴾

﴿ (30). Les juifs disent : « 'Uzayr est fils d'Allah », et les chrétiens disent : « Le Christ est fils d'Allah ». Telle est leur parole provenant de leurs bouches. Ils imitent le dire des mécréants avant eux. Qu'Allah les anéantisse pour s'être ainsi détournés ! (31). Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Maryam, comme seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité digne d'adoration à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent. ﴾

Le combat contre les gens du Livre se justifie par leur mécréance et leur polythéisme (V30-31)

Allah exhorte ici les croyants au combat contre les gens du Livre, à cause des propos insensés et des offenses qu'ils prononcent à l'égard d'Allah. Les juifs prétendent en effet que 'Uzayr était le fils d'Allah, tandis que l'égarement des chrétiens au sujet de 'Îsâ est évident.

﴿ **Telle est leur parole provenant de leurs bouches** ﴾, une parole qui n'a absolument aucun fondement, et qui n'est que mensonge, ﴿ **ils imitent le dire des mécréants avant eux** ﴾, ils suivent l'égarement de ceux qui les ont précédés. ﴿ **Qu'Allah les anéantisse** ﴾, qu'Il les maudisse, d'après Ibn 'Abbâs ﷺ, ﴿ **pour s'être ainsi détournés** ﴾ de la vérité claire et lui avoir préféré le faux !

﴿ Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Maryam, comme seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. ﴾

On rapporta que lorsque 'Adiyy Ibn Ḥâtim ﷺ entendit parler du Prophète ﷺ, il prit la fuite, se rendant au Shâm ; il s'était, peu de temps auparavant, converti au christianisme.

Les musulmans capturèrent sa sœur et d'autres membres de sa famille. Le Prophète ﷺ libéra sa sœur et lui fit des dons, si bien qu'elle retrouva son frère et l'appela à l'islam. 'Adiyy arriva à Médine, il était alors un notable parmi son clan, les Ṭay'.

Il se rendit auprès du Prophète ﷺ avec une croix en argent autour du cou. La voyant, le Messager d'Allah ﷺ dit : ﴿ **Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Maryam, comme seigneurs en dehors d'Allah !** ﴾ 'Adiyy répondit : « Non, ils ne les adorent pas ! » Le Prophète ﷺ dit alors : « **Ils ont rendu le licite illicite et l'illicite licite, et les gens leur ont obéi en cela, c'est comme cela qu'ils les adorent.** »

Il ﷺ ajouta : « **Ô 'Adiyy ! Qu'as-tu à dire ? Est-ce la parole "Allah est le plus grand" qui t'a fait fuir ? Connais-tu quelque chose de plus grand qu'Allah ? Qu'est-ce qui t'a poussé à fuir ? Est-ce la parole" il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah" qui t'a fait fuir ? Connais-tu un autre dieu qu'Allah ?** »

Il invita 'Adiyy à embrasser l'islam, et c'est ce qu'il fit, en prononçant l'attestation de foi. Le visage du Messager d'Allah ﷺ s'illumina alors et il dit : « **Les juifs ont encouru la colère divine et les chrétiens se sont égarés !** »[1272]

Ce verset : ﴿ **Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Maryam, comme seigneurs en dehors d'Allah** ﴾ a été expliqué de la même façon par Hudhayfa Ibn Al-Yamân et 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Abbâs : ils leur ont obéi en ce qui concerne ce qu'ils déclarent licite ou illicite.[1273]

﴿ **Alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique.** ﴾ Ainsi, ce qu'Allah rend licite est licite et ce qu'Il rend illicite est illicite, Il est Celui dont les décrets doivent être exécutés.

﴿ **Pas de divinité digne d'adoration à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.** ﴾ Il est bien trop Glorieux et Élevé pour avoir des associés, des égaux, des enfants ou une compagne, nulle divinité en dehors de Lui !

﴿ يُرِيدُونَ أَن يُطْفِـُٔوا۟ نُورَ ٱللَّهِ بِأَفْوَٰهِهِمْ وَيَأْبَى ٱللَّهُ إِلَّآ أَن يُتِمَّ نُورَهُۥ وَلَوْ كَرِهَ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿٣٢﴾ هُوَ ٱلَّذِىٓ أَرْسَلَ رَسُولَهُۥ بِٱلْهُدَىٰ وَدِينِ ٱلْحَقِّ لِيُظْهِرَهُۥ عَلَى ٱلدِّينِ كُلِّهِۦ وَلَوْ كَرِهَ ٱلْمُشْرِكُونَ ﴿٣٣﴾ ﴾

﴿ **(32). Ils veulent éteindre avec leurs bouches la lumière d'Allah, alors qu'Allah tient à parachever Sa lumière, n'en déplaise aux mécréants ! (33). C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle prévale sur toute autre religion, n'en déplaise aux polythéistes !** ﴾

[1272] Ahmad (4/378), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (8/492), At-Tabarî (14/210).
[1273] At-Tabarî (14/212).

Les gens du Livre veulent éteindre la lumière de l'islam (V32-33)

Le Très-Haut nous indique que les mécréants et les gens du Livre veulent éteindre la lumière d'Allah, c'est-à-dire la religion de vérité avec laquelle est venue le Prophète ﷺ, avec leurs bouches, à l'aide d'arguments irrecevables et mensongers.

Ils sont comparables à celui qui voudrait éteindre la lumière émanant du Soleil ou de la Lune en soufflant dessus. Ceci est vain et certes la religion du Prophète ﷺ sera parachevée et proclamée !

﴿ **Alors qu'Allah tient à parachever Sa lumière, n'en déplaise aux mécréants !** ﴾ Le terme « kâfir » (كَافِرٌ) désigne à l'origine celui qui recouvre, occulte une chose, c'est ainsi qu'est désignée la nuit, car elle recouvre toute chose, mais aussi le cultivateur qui recouvre ses graines de terre, comme Allah l'appelle dans le Coran :

﴿ كَمَثَلِ غَيْثٍ أَعْجَبَ ٱلْكُفَّارَ نَبَاتُهُۥ ﴾

﴿ **(…) Elle est en cela pareille à une pluie qui fait pousser une végétation émerveillant les cultivateurs (kuffâr) (…).** ﴾ [1274]

L'islam prévaut sur toute religion

﴿ **C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle prévale sur toute autre religion, n'en déplaise aux polythéistes !** ﴾ La bonne direction (al-hudâ - الْهُدَى) désigne les informations authentiques, la vraie foi et la science utile. Quant à la religion de vérité (dînu-l-ḥaqq - دِينُ الْحَقِّ), elle désigne les œuvres pieuses, utiles ici-bas et dans l'au-delà.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah a étendu pour moi la terre, d'Orient en Occident ; le royaume de ma communauté s'étendra à ce qu'Allah a étendu devant moi.** » [1275]

D'après Tamîm Ad-Dârî, le Prophète ﷺ a dit : « **Cette religion s'étendra comme s'étendent la nuit et le jour si bien qu'Allah ne laissera aucune demeure, en ville ou en campagne, sans y faire pénétrer cette religion, qui élèvera le noble et humiliera le vil. Par cela, Allah élèvera l'islam et par cela Il rabaissera la mécréance.** »

[1274] S57 V20.
[1275] Muslim (4/2215).

Tamîm disait avoir constaté cela auprès des siens ; ceux de ses proches qui avaient embrassé l'islam avaient récolté le bien et l'honneur tandis que ceux qui s'y étaient refusés avaient été humiliés et soumis à la capitation.[1276]

﴿ ۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِنَّ كَثِيرًا مِّنَ ٱلْأَحْبَارِ وَٱلرُّهْبَانِ لَيَأْكُلُونَ أَمْوَٰلَ ٱلنَّاسِ بِٱلْبَٰطِلِ وَيَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ۗ وَٱلَّذِينَ يَكْنِزُونَ ٱلذَّهَبَ وَٱلْفِضَّةَ وَلَا يُنفِقُونَهَا فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ فَبَشِّرْهُم بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٣٤﴾ يَوْمَ يُحْمَىٰ عَلَيْهَا فِى نَارِ جَهَنَّمَ فَتُكْوَىٰ بِهَا جِبَاهُهُمْ وَجُنُوبُهُمْ وَظُهُورُهُمْ ۖ هَٰذَا مَا كَنَزْتُمْ لِأَنفُسِكُمْ فَذُوقُوا۟ مَا كُنتُمْ تَكْنِزُونَ ﴿٣٥﴾ ﴾

« (34). Ô vous qui croyez ! Beaucoup de rabbins et de moines dévorent les biens des gens de manière illégale et les écartent du sentier d'Allah. Annonce à ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allah un châtiment douloureux, (35). le jour où [ces trésors] seront portés à l'incandescence dans le Feu de la Géhenne et appliqués sur leurs fronts, flancs et dos ; « Voici ce que vous avez thésaurisé pour vous-mêmes. Goûtez donc à ce que vous thésauriziez ! » »

Avertissement à l'encontre des rabbins et moines égarés et égareurs (V34-35)

Le terme « aḥbâr » (أَحْبَار) traduit ici par « rabbins » désigne les doctes de la loi juive, comme le montre la parole d'Allah :

﴿ لَوْلَا يَنْهَىٰهُمُ ٱلرَّبَّٰنِيُّونَ وَٱلْأَحْبَارُ عَن قَوْلِهِمُ ٱلْإِثْمَ وَأَكْلِهِمُ ٱلسُّحْتَ ۚ لَبِئْسَ مَا كَانُوا۟ يَصْنَعُونَ ﴿٦٣﴾ ﴾

« Pourquoi les rabbins et les doctes [de la loi religieuse] ne les empêchent-ils pas de tenir des propos mensongers et de vivre de gains illicites ? Comme leur comportement est mauvais ! »[1277]

Quant au terme « ruhbân » (رُهْبَانٌ) traduit par « moines », il désigne les moines chrétiens, se consacrant à l'adoration. Les doctes de la loi chrétienne sont quant à eux appelés « qissîsûn » (قِسِّيسُون) :

﴿ ذَٰلِكَ بِأَنَّ مِنْهُمْ قِسِّيسِينَ وَرُهْبَانًا وَأَنَّهُمْ لَا يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٨٢﴾ ﴾

« (...) C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil. »[1278]

[1276] Aḥmad (4/103).
[1277] S5 V63.

Dans le verset que nous étudions, Allah met en garde contre ceux qui prétendent détenir la science religieuse et guider les gens alors qu'en réalité ils les égarent, et contre ceux qui prétendent adorer le Seigneur mais qui sont en réalité égarés.

Sufyân Ibn 'Uyayna disait : « Ceux de nos savants qui sont corrompus sont semblables aux juifs et ceux de nos ascètes qui sont corrompus sont semblables aux chrétiens ! »

On rapporte que le Prophète ﷺ dit : **« Vous suivrez pas à pas la voie de ceux qui vous ont précédés ! »** - « S'agit-il des juifs et des chrétiens ? », demandèrent les compagnons. « De qui d'autre pourrait-il s'agir ? », répondit-il.[1279]

Il y a là une sévère mise en garde à l'encontre de quiconque voudrait leur ressembler, en actes ou en paroles.

﴿ **Beaucoup de rabbins et de moines dévorent les biens des gens de manière illégale et les écartent du sentier d'Allah.** ﴾ Ils utilisent les biens de ce monde dans le but de préserver leurs intérêts et de maintenir leur pouvoir. En effet, avant l'avènement du Prophète ﷺ, les doctes de la loi juive étaient considérés, percevaient un impôt et recevaient des dons.

A l'avènement du Messager ﷺ, ils désirèrent persister dans leur égarement afin de continuer à profiter de leur statut, mais Allah les déshonora et l'honneur laissa place à l'humiliation.

﴿ **Et les écartent du sentier d'Allah.** ﴾ En plus de dévorer leurs biens de façon illégale, ils égarent les gens de la voie droite tout en leur faisant croire qu'ils les appellent au bien. En réalité, ils ne les font se diriger que vers l'Enfer.

Le châtiment de ceux qui thésaurisent l'or et l'argent

﴿ **Annonce à ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allah un châtiment douloureux.** ﴾ Ce verset fait référence à la troisième catégorie de personnes, après les gens de science et les ascètes, vers lesquels les gens se tournent : il s'agit des gens possédant des richesses, à savoir les notables.

Ainsi, lorsque ces trois catégories de personnes sont corrompues, la société tout entière l'est, comme l'indique Ibn Al-Mubârak : « La religion est-elle corrompue par autres que les rois, les doctes de la loi qui égarent les gens et les ascètes égarés ? »

[1278] S5 V82.

[1279] Al-Bukhârî (3456), Muslim (2669).

Les biens thésaurisés auxquels il est fait allusion dans le verset désignent les biens pour lesquels on ne s'est pas acquitté de l'aumône légale, d'après Ibn 'Umar ﷺ.[1280] Il ajouta que ceci concernait la période précédant la prescription de l'aumône légale, après quoi cette aumône devint un moyen de purifier ces biens.[1281]

D'après 'Umar Ibn 'Abdi-l-Azîz et 'Irâk Ibn Mâlik, ce verset fut abrogé par le suivant :

﴿ خُذْ مِنْ أَمْوَٰلِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِم بِهَا ﴾

« Prélève de leurs biens une aumône par laquelle tu les purifies et les bénis (...). » [1282]

Néanmoins, l'islam n'incite guère à l'amassement de l'or ou de l'argent.

« Le jour où [ces trésors] seront portés à l'incandescence dans le Feu de la Géhenne et appliqués sur leurs fronts, flancs et dos ; « Voici ce que vous avez thésaurisé pour vous-mêmes. Goûtez donc à ce que vous thésaurisiez ! » » Ceci leur sera dit à titre de réprimande et sur le ton de la moquerie, comme Allah le dit ailleurs :

﴿ ثُمَّ صُبُّوا۟ فَوْقَ رَأْسِهِۦ مِنْ عَذَابِ ٱلْحَمِيمِ ﴿٤٨﴾ ذُقْ إِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْكَرِيمُ ﴿٤٩﴾ ﴾

« ...qu'on verse ensuite sur sa tête de l'eau bouillante comme châtiment. Goûte ! Toi, le « puissant, le noble » ! » [1283]

La personne sera ainsi châtiée par la chose qu'elle aura dans ce bas-monde préférée à Allah ou à Son obéissance. Ici, ils ont préféré amasser de l'or et de l'argent plutôt que d'obtenir la satisfaction d'Allah, voilà alors que dans l'au-delà, ces métaux serviront à les châtier, ils seront portés à incandescence dans le Feu de l'Enfer avant de leur être appliqués sur leurs fronts, leurs flancs et leurs dos.

Citons aussi l'exemple d'Abû Lahab qui, dans ce bas-monde, veillait par tous les moyens à nuire au Prophète ﷺ, avec l'aide de sa femme. Celle-ci participera ainsi, dans l'au-delà, à son châtiment :

﴿ وَٱمْرَأَتُهُۥ حَمَّالَةَ ٱلْحَطَبِ ﴿٤﴾ فِى جِيدِهَا حَبْلٌ مِّن مَّسَدٍ ﴿٥﴾ ﴾

« ...de même sa femme, la porteuse de bois, à son cou, une corde de fibres. » [1284]

[1280] *Al-Muwatta'* (1/256).
[1281] *Fath Al-Bârî* (8/175).
[1282] S9 V103.
[1283] S44 V48-49.

Thawbân ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui, à sa mort, laisse un trésor verra ce trésor prendre la forme, au Jour de la Résurrection, d'un serpent venimeux ayant deux taches noires au-dessus des yeux, qui le poursuivra. L'homme dira alors : "Malheur à toi ! Qui es-tu ?" Il répondra : "Je suis ton trésor, celui que tu as laissé à ta mort !" Il ne cessera de le poursuivre jusqu'à ce que l'homme mette sa main dans la bouche du serpent et que tout le reste de son corps suive.** »[1285]

Selon Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Tout homme ne s'acquittant pas de l'aumône légale sur ses biens se verra, au Jour de la Résurrection, appliquer des plaques de métal portées au Feu sur le front, le flanc et le dos, pendant un jour qui durera cinquante mille ans, jusqu'au jugement des serviteurs. Il verra alors sa destination : le Paradis ou l'Enfer !** »[1286]

﴿ إِنَّ عِدَّةَ ٱلشُّهُورِ عِندَ ٱللَّهِ ٱثْنَا عَشَرَ شَهْرًا فِى كِتَٰبِ ٱللَّهِ يَوْمَ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ مِنْهَآ أَرْبَعَةٌ حُرُمٌ ۚ ذَٰلِكَ ٱلدِّينُ ٱلْقَيِّمُ ۚ فَلَا تَظْلِمُوا۟ فِيهِنَّ أَنفُسَكُمْ ۚ وَقَٰتِلُوا۟ ٱلْمُشْرِكِينَ كَآفَّةً كَمَا يُقَٰتِلُونَكُمْ كَآفَّةً ۚ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٣٦﴾ ﴾

﴿ (36). Le nombre de mois, auprès d'Allah, est de douze dans la prescription d'Allah, le jour où Il créa les cieux et la Terre. Quatre d'entre eux sont sacrés : telle est la religion droite. [Durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes. Combattez les associateurs tous ensemble comme ils vous combattent tous ensemble. Et sachez qu'Allah est avec les pieux. ﴾

L'année compte douze mois (V36)

Les compagnons rapportent que lors du sermon du pèlerinage d'adieu, le Prophète ﷺ dit : « **Le temps est revenu à son état initial, comme au jour où Allah a créé les cieux et la Terre. L'année compte douze mois, dont quatre sont sacrés. Trois se suivent ; Dhu-l-Qi'da, Dhu-l-Hijja et Muharram, et le quatrième est Rajab de Mudar, qui se situe entre Jumâdâ et Sha'bân.** »

Il demanda ensuite : « **Quel jour sommes-nous ?** » Nous répondîmes : « Allah et Son Messager sont plus savants ! » Il se tut, si bien que nous pensâmes qu'il allait le nommer autrement, avant de dire : « **N'est-ce pas le**

[1284] S111 V4-5.

[1285] At-Tabarî (6/363), Ibn Hibbân (803), Ibn Khuzayma (2255), voir aussi un récit rapporté par Abû Hurayra (Al-Bukhârî 4659).

[1286] Muslim (2/682).

jour du sacrifice ? » Nous acquiesçâmes et il ajouta : **« En quel mois sommes-nous ? »** Nous répondîmes : « Allah et Son Messager sont plus savants ! » Il se tut, si bien que nous pensâmes qu'il allait le nommer autrement, avant de dire : **« N'est-ce pas le mois de Dhu-l-Hijja ? »** Nous acquiesçâmes et il ajouta : **« Dans quelle ville sommes-nous ? »** Nous répondîmes : « Allah et Son Messager sont plus savants ! » Il se tut, si bien que nous pensâmes qu'il allait la nommer autrement, avant de dire : **« N'est-ce pas la cité sacrée ? »** Nous acquiesçâmes puis il dit : **« Votre sang, vos biens et votre honneur sont sacrés, tout comme le sont ce jour, ce mois et cette ville. Vous rencontrerez certes votre Seigneur et serez interrogés sur vos actes. Ne revenez pas à l'égarement après ma mort, vous entretuant ! Ai-je transmis le message ? Que celui qui en est témoin le transmette à l'absent, car il se peut que celui à qui il sera transmis le comprenne mieux que lui. »**[1287]

Les mois sacrés

﴿ **Quatre d'entre eux sont sacrés : telle est la religion droite. [Durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes. Combattez les associateurs tous ensemble comme ils vous combattent tous ensemble. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.** ﴾ Ces quatre mois étaient déjà considérés comme sacrés par les Arabes avant l'islam.

Dans le hadith précédemment mentionné, le Prophète ﷺ a dit au sujet des mois sacrés : **« Trois se suivent : Dhu-l-Qi'da, Dhu-l-Hijja et Muharram, et le quatrième est Rajab de Mudar, qui se situe entre Jumâdâ et Sha'bân. »**

L'expression « Rajab de Mudar » a été utilisée par le Prophète ﷺ, car la tribu de Mudar et celle de Rabî'a divergeaient au sujet de ce mois ; pour les premiers, il était entre Jumâdâ et Sha'bân tandis que pour les seconds, il était entre Sha'bân et Shawwâl.

Par cette expression, le Prophète ﷺ confirmait donc l'assertion des premiers.

Les trois mois entourant la période du pèlerinage furent rendus sacrés : Dhu-l-Qi'da, qui précède le mois du pèlerinage, afin que les gens cessent les hostilités en prévision du hajj, le mois de Dhu-l-Hijja, afin que les pèlerins puissent accomplir sereinement leurs rites, et le mois suivant le pèlerinage, Muharram, afin que les pèlerins puissent rentrer chez eux en paix.

Rajab est un mois se situant au milieu de l'année, il a été rendu sacré afin que les Arabes venant de contrées lointaines puissent se rendre à la Maison sacrée et accomplir la 'umra avant de rentrer chez eux en paix.

[1287] Ahmad (5/37), Al-Bukhârî (67) et Muslim (1679).

﴿ **Telle est la religion droite** ﴾, qui consiste à obéir aux ordres d'Allah concernant les mois sacrés.

﴿ **[Durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes.** ﴾ En effet, les péchés commis durant un mois sacré sont plus graves que ceux commis en dehors des mois sacrés. De même, les péchés commis au sein du territoire sacré sont plus graves que ceux commis en dehors, d'après la parole d'Allah :

﴿ وَمَن يُرِدْ فِيهِ بِإِلْحَادٍ بِظُلْمٍ نُّذِقْهُ مِنْ عَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٢٥﴾ ﴾

﴿ **(...) ainsi que quiconque cherche à y commettre un sacrilège injustement, à eux Nous ferons goûter un châtiment douloureux.** ﴾ [1288]

On rapporta d'Ibn 'Abbâs ﷺ qu'il récita : ﴿ **Le nombre de mois, auprès d'Allah, est de douze dans la prescription d'Allah, le jour où Il créa les cieux et la Terre. Quatre d'entre eux sont sacrés : telle est la religion droite. [Durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes.** ﴾ Puis, il dit : « Ne soyez pas injustes durant ces douze mois. De ces mois, Allah en a sacralisé quatre, ainsi les péchés commis durant ces mois sont plus graves que ceux commis en dehors de ces mois. Il a également multiplié la récompense des bonnes œuvres en ces mois. »[1289]

Au sujet du verset : ﴿ **[Durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes** ﴾, Qatâda indique que l'injustice commise durant les mois sacrés est plus grave que celle commise en dehors, même si, évidemment, l'injustice est toujours grave. Cela dit, Allah rend certaines choses plus graves ou plus importantes que d'autres. Ainsi, Allah a élu certaines de Ses créatures par rapport à d'autres, parmi les anges et les hommes, Il a choisi des Messagers. Il a fait de Son évocation la meilleure des paroles et des mosquées les meilleurs des endroits. Il a élu Ramadân et les mois sacrés parmi les mois de l'année, le vendredi parmi les jours de la semaine et la nuit du destin parmi les nuits de l'année. Rendez sacré ce qu'Allah a rendu sacré, car les doués de raison savent que seul ce qu'Allah a rendu sacré mérite de l'être !

Quant à Muḥammad Ibn Isḥâq, suivi en cela par Ibn Jarîr, il a expliqué le verset ﴿ **[durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes** ﴾ en disant : « Ne rendez pas l'illicite licite et le licite illicite, comme l'ont fait les polythéistes en reportant les mois sacrés. »

[1288] S22 V25.

[1289] Aṭ-Ṭabarî (14/238).

Combattre pendant les mois sacrés

﴿ **Combattez les associateurs tous ensemble comme ils vous combattent tous ensemble. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.** ﴾ C'est-à-dire, ô croyants, combattez tous ensemble, tout comme les polythéistes vous combattent tous ensemble.

﴿ **Et sachez qu'Allah est avec les pieux** ﴾, respectez donc l'interdiction de combattre durant les mois sacrés :

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ لَا تُحِلُّوا۟ شَعَٰٓئِرَ ٱللَّهِ وَلَا ٱلشَّهْرَ ٱلْحَرَامَ ﴾

﴿ **Ô croyants ! Ne profanez ni les rites d'Allah [du pèlerinage], ni le mois sacré (...).** ﴾ [1290]

Toutefois ce verset : ﴿ **Combattez les associateurs tous ensemble comme ils vous combattent tous ensemble** ﴾, permet aux croyants de combattre les polythéistes durant les mois sacrés à condition que ce soit eux qui ont déclenché les hostilités, comme l'indiquent les paroles d'Allah :

﴿ ٱلشَّهْرُ ٱلْحَرَامُ بِٱلشَّهْرِ ٱلْحَرَامِ وَٱلْحُرُمَٰتُ قِصَاصٌ ۚ فَمَنِ ٱعْتَدَىٰ عَلَيْكُمْ فَٱعْتَدُوا۟ عَلَيْهِ بِمِثْلِ مَا ٱعْتَدَىٰ عَلَيْكُمْ ۚ ﴾

﴿ **Le mois sacré pour le mois sacré ! Le talion s'applique à toutes choses sacrées. Donc, quiconque transgresse contre vous, transgressez contre lui, à transgression égale. (...)** ﴾ [1291]

A propos du siège de la ville de Tâ'if par le Messager d'Allah ﷺ, siège qui se poursuivit durant quelques jours du mois sacré, il avait été débuté suite à la guerre initiée par la tribu de Hawâzin associée à celle de Thaqîf. Ce siège avait donc été débuté avant l'arrivée du mois sacré.

﴿ إِنَّمَا ٱلنَّسِىٓءُ زِيَادَةٌ فِى ٱلْكُفْرِ ۖ يُضَلُّ بِهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ يُحِلُّونَهُۥ عَامًا وَيُحَرِّمُونَهُۥ عَامًا لِّيُوَاطِـُٔوا۟ عِدَّةَ مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ فَيُحِلُّوا۟ مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ ۚ زُيِّنَ لَهُمْ سُوٓءُ أَعْمَٰلِهِمْ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٣٧﴾ ﴾

[1290] S5 V2. Voir aussi S9 V5.

[1291] S2 V194. Voir aussi, au sujet de la permission de combattre près de la Mosquée sacrée si on y est combattu : S2 V191.

﴿ (37). Le report d'un mois sacré à un autre est un surcroît de mécréance ne faisant qu'égarer davantage les mécréants. Une année, ils le déclarent profane, et l'année suivante ils le déclarent sacré, afin d'être en accord avec le nombre de mois qu'Allah a rendus sacrés. Ainsi rendent-ils profane ce qu'Allah a rendu sacré. Leurs méfaits leurs sont enjolivés. Et Allah ne guide pas les gens mécréants. ﴾

L'interdiction d'utiliser l'opinion dans les affaires religieuses (V37)

Allah blâme ici sévèrement les polythéistes qui se sont basés sur leurs opinions et ont ainsi modifié la loi divine afin de se conformer à leurs passions, rendant licite ce qu'Allah a rendu illicite et illicite ce qu'Il a rendu licite.

Ainsi, ne pouvant se retenir de combattre durant trois mois d'affilée (mois qu'Allah avait rendus sacrés), ils remplacèrent le mois de Muharram, le rendant profane, par le mois de Safar, qu'ils rendirent sacrés.

Ils prétendaient qu'ainsi, le nombre de mois sacrés restait de quatre, or ils avaient bel et bien rendu profane un mois sacré et rendu sacré un mois profane.

﴿ **Le report d'un mois sacré à un autre est un surcroît de mécréance.** ﴾ Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte qu'Abû Thumâma se rendait chaque année au pèlerinage et déclarait alors sacré soit le mois de Muharram, soit le mois de Safar, en fonction des années.[1292]

﴿ **Une année, ils le** ﴾, « Muharram », ﴿ **déclarent profane, et l'année suivante ils le déclarent sacré, afin d'être en accord avec le nombre de mois qu'Allah a rendu sacrés.** ﴾

Ainsi, parfois ils rendaient Muharram sacré, parfois ils le rendaient profane, le remplaçant alors par Safar.

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَا لَكُمْ إِذَا قِيلَ لَكُمُ ٱنفِرُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ٱثَّاقَلْتُمْ إِلَى ٱلْأَرْضِ ۚ أَرَضِيتُم بِٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا مِنَ ٱلْءَاخِرَةِ ۚ فَمَا مَتَٰعُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا فِى ٱلْءَاخِرَةِ إِلَّا قَلِيلٌ ﴿٣٨﴾ إِلَّا تَنفِرُوا۟ يُعَذِّبْكُمْ عَذَابًا أَلِيمًا وَيَسْتَبْدِلْ قَوْمًا غَيْرَكُمْ وَلَا تَضُرُّوهُ شَيْـًٔا ۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٣٩﴾ ﴾

[1292] At-Tabarî (14/245 et 246).

﴾ (38). Ô vous qui croyez ! Qu'avez-vous à rester cloués au sol lorsque l'on vous dit : « Elancez-vous dans le sentier d'Allah » ? La vie présente vous satisfait-elle plus que l'au-delà ? Or, la jouissance de la vie présente ne sera que peu de chose, comparée à celle de l'au-delà ! (39). Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtiera d'un châtiment douloureux et vous remplacera par un autre peuple. Vous ne Lui nuirez en rien. Et Allah est Omnipotent. ﴿

Blâme à l'encontre de ceux qui hésitent à se lancer au combat (V38-39)

Allah condamne ici ceux qui n'accompagnèrent pas le Messager d'Allah ﷺ lors de l'expédition de Tabúk, qui avait été engagée sous une chaleur torride, tandis que les fruits étaient arrivés à maturité.

Le Très-Haut dit aux croyants : « Qu'avez-vous donc à avoir préféré la tranquillité de vos demeures au combat dans la voie d'Allah lorsque l'on vous y a appelé ? Avez-vous été satisfait de la vie d'ici-bas au point de la préférer à l'au-delà ? » **﴾ Or, la jouissance de la vie présente ne sera que peu de chose, comparée à celle de l'au-delà ! ﴿**

Le Messager d'Allah ﷺ a certes dit : « Ce monde, comparé à l'au-delà, est semblable au fait que l'un de vous fasse pénétrer son doigt dans la mer : qu'il voie donc ce qu'il va en retirer ! » Disant cela, il désigna son index.[1293]

Ath-Thawrí rapporte cette parole d'Al-A'mash : « Ce monde est comparable aux provisions que le voyageur prend avec lui. »

﴾ Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtiera d'un châtiment douloureux ﴿ D'après Ibn 'Abbâs ﷺ, le Prophète ﷺ appela certaines tribus arabes à combattre mais elles s'y refusèrent et Allah les châtia en les privant de pluie.[1294]

﴾ Et vous remplacera par un autre peuple. Vous ne Lui nuirez en rien. Et Allah est Omnipotent. ﴿ Il vous remplacera par un peuple qui soutiendra Son Prophète ﷺ et Sa religion :

﴿ وَإِن تَتَوَلَّوْا يَسْتَبْدِلْ قَوْمًا غَيْرَكُمْ ثُمَّ لَا يَكُونُوٓا۟ أَمْثَٰلَكُم ﴿٣٨﴾ ﴾

﴾ (...) Et si vous vous détournez, Il vous remplacera par un autre peuple qui ne vous ressemblera pas. ﴿[1295]

[1293] Ahmad (4/228), Muslim (4/2193).
[1294] At-Tabarí (14/255).
[1295] S47 V38.

﴿ **Vous ne Lui nuirez en rien. Et Allah est Omnipotent.** ﴾ Votre défection ne saurait nuire à Allah, Il est certes capable de vaincre Ses ennemis.

﴿ إِلَّا تَنصُرُوهُ فَقَدْ نَصَرَهُ ٱللَّهُ إِذْ أَخْرَجَهُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ثَانِىَ ٱثْنَيْنِ إِذْ هُمَا فِى ٱلْغَارِ إِذْ يَقُولُ لِصَٰحِبِهِۦ لَا تَحْزَنْ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَنَا ۖ فَأَنزَلَ ٱللَّهُ سَكِينَتَهُۥ عَلَيْهِ وَأَيَّدَهُۥ بِجُنُودٍ لَّمْ تَرَوْهَا وَجَعَلَ كَلِمَةَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱلسُّفْلَىٰ ۗ وَكَلِمَةُ ٱللَّهِ هِىَ ٱلْعُلْيَا ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٤٠﴾ ﴾

﴿ (40). Si vous ne lui portez pas secours, [sachez qu'] Allah l'a déjà secouru, lorsque ceux qui avaient mécru l'avaient banni. Quand ils étaient tous deux seuls dans la grotte et qu'il disait à son compagnon : « Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous ! » Allah fit alors descendre sur Lui Sa sérénité et le soutint par le biais de soldats (anges) que vous ne voyiez pas, Il rabaissa ainsi la parole des mécréants, tandis que la parole d'Allah eut le dessus. Et Allah est Puissant et Sage. ﴾

Allah soutient Son Messager (V40)

Si vous ne portez pas secours au Prophète d'Allah, sachez qu'Allah le secourra, comme Il l'avait fait ﴿ **lorsque ceux qui avaient mécru l'avaient banni.** ﴾

En effet, juste avant l'émigration du Prophète ﷺ, les mécréants avaient prévu de le tuer, de le capturer ou de l'expulser. C'est alors qu'Allah lui permit d'émigrer et qu'il quitta La Mecque en compagnie de son compagnon, Abû Bakr Ibn Abî Quhâfa. Ils demeurèrent trois nuits dans la grotte de Thawr, attendant que les polythéistes, qui les cherchaient, retournent à La Mecque, pour poursuivre leur chemin.

Abû Bakr prenait peur, craignant que les ennemis ne les découvrent, lorsque le Prophète ﷺ lui dit : **« Ô Abû Bakr ! Que penses-tu de deux personnes, dont Allah est troisième ? »**[1296]

Anas رضي الله عنه rapporte qu'Abû Bakr رضي الله عنه dit au Prophète ﷺ, alors qu'ils se trouvaient dans la grotte, que si l'un [des polythéistes] regardait à ses pieds, il les trouverait. C'est alors que le Prophète ﷺ lui répondit : **« Ô Abû Bakr ! Que penses-tu de deux personnes, dont Allah est troisième ? »**[1297]

[1296] *Fath Al-Bârî* (8/176).
[1297] Ahmad (1/4), *Fath Al-Bârî* (7/11), Mulim (4/1854).

﴿ **Allah fit alors descendre sur lui** ﴾, le Prophète ﷺ ou, selon certains, Abû Bakr, ﴿ **Sa sérénité et le soutint par le biais de soldats (anges) que vous ne voyiez pas** ﴾, les anges, ﴿ **Il rabaissa ainsi la parole des mécréants, tandis que la parole d'Allah eut le dessus. Et Allah est Puissant et Sage.** ﴾

Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما indique que la parole des mécréants est la parole du polythéisme, tandis que celle d'Allah correspond à l'attestation de foi : nulle divinité digne d'adoration en dehors d'Allah.[1298]

On rapporte cette parole du Prophète ﷺ : « **Celui qui combat pour que la parole d'Allah soit la plus haute a combattu dans la voie d'Allah.** »[1299]

Allah est Puissant, Il est capable de secourir les croyants et de punir les mécréants, et Il est Sage dans Ses paroles, actes et décrets.

﴿ ٱنفِرُوا۟ خِفَافًا وَثِقَالًا وَجَٰهِدُوا۟ بِأَمْوَٰلِكُمْ وَأَنفُسِكُمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٤١﴾ ﴾

﴿ (41). **Légers ou lourds, lancez-vous au combat, et luttez avec vos biens et vos personnes dans le sentier d'Allah. Cela est meilleur pour vous, si vous saviez.** ﴾

Le combat est obligatoire, en toute situation (V41)

Il est rapporté, d'après Abû Ad-Duhâ Muslim Ibn Sabîh, que ce verset fut le premier de la sourate At-Tawba à être révélé.[1300]

Par ce verset, Allah demanda à ce que l'ensemble des musulmans se mobilise pour l'expédition de Tabûk, afin d'attaquer les Byzantins, qui étaient des gens du Livre.

﴿ **Légers ou lourds, lancez-vous au combat** ﴾, que vous soyez en situation de difficulté ou d'aisance, quelles que soient vos conditions, que vous y soyez disposés ou non !

Abû Talhâ commenta aussi ce verset en disant que « l'on soit d'un âge certain ou encore jeune, Allah n'écoute l'excuse de personne ». On rapporte à son sujet qu'il récita la sourate At-Tawba et, atteignant le verset ﴿ **légers ou lourds, lancez-vous au combat** ﴾, il dit : « Allah nous appelle à nous

[1298] At-Tabarî (14/261).
[1299] *Fath Al-Bârî* (1/268), Muslim (3/1512).
[1300] At-Tabarî (14/270).

mobiliser, vieux ou jeunes ! Ô mes fils, préparez donc mes affaires et mon équipement ! » Ses fils objectèrent : « Qu'Allah te fasse miséricorde ! Tu as combattu aux côtés du Prophète ﷺ jusqu'à sa mort, puis aux côtés d'Abû Bakr jusqu'à sa mort, puis aux côtés de 'Umar jusqu'à sa mort. Laisse-nous donc combattre à ta place ! » Abû Talha refusa, il prit la mer et mourut. Ses compagnons ne purent trouver d'endroit où l'enterrer que neuf jours après et durant cette période, son corps resta intact.[1301]

﴿ **Légers ou lourds, lancez-vous au combat** ﴾, riches ou pauvres, forts ou faibles comme l'explique As-Suddî. Il rapporte qu'un homme de forte corpulence se plaignit au Prophète ﷺ, arguant de son incapacité à combattre et demanda la permission d'en être exempté. Le Prophète ﷺ rejeta sa demande, c'est alors que fut révélé : ﴿ **Légers ou lourds, lancez-vous au combat.** ﴾

Ce verset sembla contraignant aux musulmans et Allah l'abrogea par le suivant :

﴿ لَّيْسَ عَلَى ٱلضُّعَفَآءِ وَلَا عَلَى ٱلْمَرْضَىٰ وَلَا عَلَى ٱلَّذِينَ لَا يَجِدُونَ مَا يُنفِقُونَ حَرَجٌ إِذَا نَصَحُوا۟ لِلَّهِ وَرَسُولِهِۦ ۚ مَا عَلَى ٱلْمُحْسِنِينَ مِن سَبِيلٍ ۚ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٩١﴾ ﴾

﴿ **Nul grief aux faibles, ni aux malades, ni à ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser [pour la cause d'Allah], s'ils sont sincères envers Allah et Son Messager. Pas de reproche contre les bienfaiteurs. Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux.** ﴾[1302]

Puis, Allah incite Ses serviteurs à dépenser de leurs biens et de leurs personnes pour Sa cause, sacrifiant leurs biens et leur vie à Son service, à la recherche de Sa satisfaction.

﴿ **Et luttez avec vos biens et vos personnes dans le sentier d'Allah. Cela est meilleur pour vous, si vous saviez.** ﴾ Ceci est meilleur pour vous ; vous dépensez un peu de vos biens dans la voie d'Allah et Il vous accorde ici-bas des biens sous la forme de butin, et dans l'au-delà vous obtiendrez une récompense sans compter.

Le Prophète ﷺ a dit : « **Allah S'est engagé envers celui qui combat dans Sa voie à le faire entrer au Paradis s'Il reprend son âme ou à lui permettre de rentrer chez lui avec ce qu'il a gagné comme récompense ou butin.** »[1303]

[1301] Ibn Abî Hâtim (6/1802).
[1302] S9 V91.
[1303] Muslim (4/1496).

Allah dit aussi :

﴿ كُتِبَ عَلَيْكُمُ ٱلْقِتَالُ وَهُوَ كُرْهٌ لَّكُمْ ۖ وَعَسَىٰٓ أَن تَكْرَهُوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ خَيْرٌ لَّكُمْ ۖ وَعَسَىٰٓ أَن تُحِبُّوا۟ شَيْـًٔا وَهُوَ شَرٌّ لَّكُمْ ۗ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿٢١٦﴾ ﴾

﴿ Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle est un bien pour vous. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle est un mal pour vous. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas. ﴾ [1304]

﴿ لَوْ كَانَ عَرَضًا قَرِيبًا وَسَفَرًا قَاصِدًا لَّٱتَّبَعُوكَ وَلَٰكِنۢ بَعُدَتْ عَلَيْهِمُ ٱلشُّقَّةُ ۚ وَسَيَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ لَوِ ٱسْتَطَعْنَا لَخَرَجْنَا مَعَكُمْ يُهْلِكُونَ أَنفُسَهُمْ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ إِنَّهُمْ لَكَٰذِبُونَ ﴿٤٢﴾ ﴾

﴿ (42). S'il s'était agi d'un profit facile ou d'un court voyage, ils t'auraient suivi ; mais la distance leur parut longue. Et ils jureront par Allah : « Si nous avions pu, nous serions sortis en votre compagnie. » Ils courent ainsi à leur propre perte. Et Allah sait bien qu'ils mentent. ﴾

La raison de la défection des hypocrites à Tabûk (V42)

Allah blâme ici ceux qui, présentant de fausses excuses au Prophète ﷺ, sont venus lui demander la permission de lui faire défaut pour l'expédition de Tabûk.

﴿ **S'il s'était agi d'un profit facile** ﴾, d'un butin facile d'accès, ﴿ **ou d'un court voyage, ils t'auraient suivi** ﴾ dans le but de profiter du butin, ﴿ **mais la distance leur parut longue.** ﴾ Il leur fallait en effet se rendre au Shâm.

Une fois que vous serez de retour à Médine, ﴿ **ils jureront par Allah : « Si nous avions pu, nous serions sortis en votre compagnie. »** ﴾ Ils prétendront que des raisons valables les ont retenus. ﴿ **Ils courent ainsi à leur propre perte. Et Allah sait bien qu'ils mentent.** ﴾

[1304] S2 V216.

﴿ عَفَا ٱللَّهُ عَنكَ لِمَ أَذِنتَ لَهُمْ حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَكَ ٱلَّذِينَ صَدَقُوا۟ وَتَعْلَمَ ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٤٣﴾ لَا يَسْتَـْٔذِنُكَ ٱلَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْـَٔاخِرِ أَن يُجَٰهِدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلْمُتَّقِينَ ﴿٤٤﴾ إِنَّمَا يَسْتَـْٔذِنُكَ ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْـَٔاخِرِ وَٱرْتَابَتْ قُلُوبُهُمْ فَهُمْ فِى رَيْبِهِمْ يَتَرَدَّدُونَ ﴿٤٥﴾ ﴾

﴿ (43). Qu'Allah te pardonne ! Pourquoi les as-tu dispensés avant d'avoir pu distinguer ceux qui disaient vrai des menteurs ? (44). Ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier ne te demandent pas permission quand il s'agit de combattre avec leurs biens et leurs personnes. Et Allah connaît bien les pieux. (45). Ne te demandent permission que ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour Dernier, et dont les cœurs sont emplis de doute. Ils ne font qu'hésiter dans leur incertitude. ﴾

Allah reprocha à Son Prophète de leur avoir permis cette défection (V43-45)

'Awn dit au sujet du verset ﴿ **qu'Allah te pardonne ! Pourquoi les as-tu dispensés avant d'avoir pu distinguer ceux qui disaient vrai des menteurs ?** ﴾ : « Y a-t-il plus belle manière de faire un reproche que de commencer par le pardon ? »[1305]

Qatâda affirme qu'à la suite de ce reproche, Allah révéla le verset de la sourate An-Nûr, dans laquelle Il permet au Prophète ﷺ d'accorder permission aux croyants :

﴿ فَإِذَا ٱسْتَـْٔذَنُوكَ لِبَعْضِ شَأْنِهِمْ فَأْذَن لِّمَن شِئْتَ مِنْهُمْ وَٱسْتَغْفِرْ لَهُمُ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٦٢﴾ ﴾

﴿ **(...) Si donc ils te demandent la permission pour une affaire personnelle, donne-la à qui tu veux d'entre eux et implore le pardon d'Allah pour eux, car Allah est Pardonneur et Très-Miséricordieux.** ﴾[1306]

Mujâhid explique que certains disaient : « Demandez permission au Prophète ﷺ de ne pas aller au combat ; s'il vous l'accorde, n'y allez pas, et s'il ne vous l'accorde pas, faites défection ! »[1307]

[1305] Ibn Abî Hâtim (6/1805).

[1306] S24 V62.

C'est pourquoi Allah dit : ﴿ **...avant d'avoir pu distinguer ceux qui disaient vrai des menteurs.** ﴾ En effet, si tu leur avais refusé la permission de rester chez eux, tu aurais alors vu les menteurs te faire défection, même sans ton autorisation.

Par ailleurs, le Très-Haut indique que celui qui croit en Allah et au Messager ne peut te demander de l'exempter d'expédition militaire : ﴿ **Ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier ne te demandent pas permission quand il s'agit de combattre avec leurs biens et leurs personnes. Et Allah connaît bien les pieux.** ﴾ En effet, les croyants savent que le combat dans la voie d'Allah est une adoration, ils s'empressent donc de répondre à l'appel.

﴿ **Ne te demandent permission que ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour Dernier, et dont les cœurs sont emplis de doute** ﴾, ils n'espèrent pas être récompensés pour ce qu'ils font dans l'au-delà. ﴿ **Ils ne font qu'hésiter dans leur incertitude.** ﴾ Ils doutent de la véracité du Prophète ﷺ et de son message, ils sont indécis et perdus, n'appartenant ni aux croyants ni aux mécréants.

﴿ ۞ وَلَوْ أَرَادُوا۟ ٱلْخُرُوجَ لَأَعَدُّوا۟ لَهُۥ عُدَّةً وَلَٰكِن كَرِهَ ٱللَّهُ ٱنۢبِعَاثَهُمْ فَثَبَّطَهُمْ وَقِيلَ ٱقْعُدُوا۟ مَعَ ٱلْقَٰعِدِينَ ﴿٤٦﴾ لَوْ خَرَجُوا۟ فِيكُم مَّا زَادُوكُمْ إِلَّا خَبَالًا وَلَأَوْضَعُوا۟ خِلَٰلَكُمْ يَبْغُونَكُمُ ٱلْفِتْنَةَ وَفِيكُمْ سَمَّٰعُونَ لَهُمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٤٧﴾ ﴾

﴿ (46). Et s'ils avaient voulu partir [au combat], ils auraient fait des préparatifs. Mais leur départ répugna à Allah et Il les a rendus paresseux. Et il leur fut dit : « Restez avec ceux qui restent. » (47). S'ils étaient sortis avec vous, ils n'auraient fait qu'accroître votre trouble et jeter la dissension dans vos rangs, cherchant à créer la discorde entre vous. Et il y en a parmi vous qui les écoutent. Et Allah connaît bien les injustes. ﴾

Le dévoilement des hypocrites (V46-47)

﴿ **Et s'ils avaient voulu partir [au combat], ils auraient fait des préparatifs. Mais leur départ répugna à Allah et Il les a rendus paresseux.** ﴾ C'est Allah qui détesta les voir partir au combat et fit en sorte qu'ils restent à l'arrière.

Allah en explique ensuite la raison : ﴿ **S'ils étaient sortis avec vous, ils n'auraient fait qu'accroître votre trouble et jeter la dissension dans vos rangs, cherchant à créer la discorde entre vous.** ﴾ Ils sont lâches et s'ils vous avaient accompagnés, ils se seraient empressés de propager la médisance entre vous afin de propager la haine et semer la discorde entre vous.

[1307] At-Tabarî (14/273).

﴿ **Et il y en a parmi vous qui les écoutent.** ﴾ Certains parmi vous prennent en considération leurs paroles et leur obéissent, leur demandant conseil, car ils ne savent pas qui ils sont réellement. Or, ceci pourrait s'avérer dangereux et semer la corruption parmi les musulmans.

Muḥammad Ibn Isḥâq rapporte que ceux qui demandèrent la permission du Prophète ﷺ afin de rester à l'arrière étaient les notables, parmi lesquels 'Abdu-l-Lâh Ibn Ubayy Ibn Salûl et Al-Jadd Ibn Al-Qays, des gens qui étaient considérés par les leurs. Ainsi, Allah les empêcha de participer à l'expédition, car ils auraient pu nuire aux troupes, étant donné que certains musulmans étaient disposés à leur obéir.[1308]

﴿ **Et Allah connaît bien les injustes.** ﴾ Sa science englobe toute chose, Il sait ce qui aura lieu, ce qui n'aura pas lieu et comment auraient eu lieu les choses qui n'ont pas eu lieu, c'est pourquoi Il dit : ﴿ **S'ils étaient sortis avec vous, ils n'auraient fait qu'accroître votre trouble.** ﴾

Il nous décrit ainsi ce qu'aurait été leur comportement s'ils avaient participé à la bataille.

Dans d'autres versets, Allah décrit ce qui serait advenu si certaines choses avaient eu lieu :

﴿ بَلْ بَدَا لَهُم مَّا كَانُوا يُخْفُونَ مِن قَبْلُ ۖ وَلَوْ رُدُّوا لَعَادُوا لِمَا نُهُوا عَنْهُ وَإِنَّهُمْ لَكَاذِبُونَ ﴿٢٨﴾ ﴾

﴿ **Mais non ! Ce qu'ils dissimulaient sera dévoilé au grand jour. Or, même s'ils étaient ramenés [sur Terre], ils reviendraient sûrement à ce qui leur était interdit. Ce sont vraiment des menteurs.** ﴾ [1309]

﴿ لَقَدِ ابْتَغَوُا الْفِتْنَةَ مِن قَبْلُ وَقَلَّبُوا لَكَ الْأُمُورَ حَتَّىٰ جَاءَ الْحَقُّ وَظَهَرَ أَمْرُ اللَّهِ وَهُمْ كَارِهُونَ ﴿٤٨﴾ ﴾

﴿ **(48). Ils ont, auparavant, cherché à semer la discorde [dans vos rangs] et à contrarier tes affaires jusqu'à ce qu'apparaisse la vérité et triomphe le commandement d'Allah, en dépit de leur hostilité.** ﴾

Allah incite ici Son Messager à s'opposer aux hypocrites en disant : ﴿ **Ils ont, auparavant, cherché à semer la discorde [dans vos rangs] et à contrarier tes affaires.** ﴾ En effet, ils avaient longuement comploté dans le but d'éteindre la lumière de la foi et de réduire le Prophète ﷺ et les croyants au silence.

[1308] Aṭ-Ṭabarî (14/277).

[1309] S6 V28. Voir aussi S8 V23 et S4 V66-68.

Dès son arrivée à Médine, les polythéistes s'allièrent aux juifs et aux hypocrites, ﴿ **jusqu'à ce qu'apparaisse la vérité et triomphe le commandement d'Allah** ﴾ de par la victoire des musulmans sur les polythéistes à Badr, ﴿ **en dépit de leur hostilité.** ﴾

Après cette victoire, voyant que l'islam triomphait, 'Abdu-l-Lâh Ibn Ubayy Ibn Salûl et les siens embrassèrent l'islam, en apparence, mais en réalité, la victoire de l'islam les répugnait.

﴿ وَمِنْهُم مَّن يَقُولُ ٱئْذَن لِّي وَلَا تَفْتِنِّيٓ ۚ أَلَا فِي ٱلْفِتْنَةِ سَقَطُوا۟ ۗ وَإِنَّ جَهَنَّمَ لَمُحِيطَةٌۢ بِٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٤٩﴾ ﴾

﴿ **(49). Parmi eux il y a celui qui dit : « Donne-moi la permission [de rester] et ne m'expose pas à la tentation ! » Or, c'est bien dans la tentation qu'ils sont tombés, la Géhenne cerne certes les mécréants de toutes parts.** ﴾

Il en est, parmi les hypocrites, qui demandent au Prophète ﷺ d'être dispensés du combat, en disant : ﴿ **Donne-moi la permission [de rester] et ne m'expose pas à la tentation !** ﴾ Ils font référence à la tentation que représentent les femmes des Byzantins.

﴿ **Or, c'est bien dans la tentation qu'ils sont tombés** ﴾, en prononçant de telles paroles.

On rapporte que, tandis que le Messager d'Allah ﷺ se préparait à partir en expédition, il dit à Al-Jadd Ibn Qays, des Banû Salama : « **Ô Jadd ! Vas-tu combattre les Byzantins cette année ?** » Il répondit : « Ô Messager d'Allah ! Nul n'ignore mon penchant pour les femmes, je crains de ne pouvoir me retenir face aux femmes des Byzantins, dispense-moi du combat et ne m'expose pas à la tentation ! » Le Prophète ﷺ répondit : « **Tu en es dispensé.** »

C'est à son sujet que fut révélé : ﴿ **Parmi eux il y a celui qui dit : « Donne-moi la permission [de rester] et ne m'expose pas à la tentation ! » Or, c'est bien dans la tentation qu'ils sont tombés, la Géhenne cerne certes les mécréants de toutes parts.** ﴾

Or, la tentation qu'il prétendait éviter était en réalité bien moins grave que celle dans laquelle il était tombé en faisant défection au Prophète ﷺ. [1310]

[1310] Tradition « mursala ». Rapportée par Muḥammad Ibn Isḥâq, d'après Az-Zuhrî, Yazîd Ibn Rûmân, 'Abdu-l-Lâh Ibn Abî Bakr et 'Âṣim Ibn Qatâda. Il est également rapporté, d'après Ibn 'Abbâs et Mujâhid, que ce verset fut révélé au sujet d'Al-Jadd Ibn Qays, qui était un notable de la tribu des Banû Salama. Aṭ-Ṭabarî (14/287).

Il est aussi rapporté cette parole du Prophète ﷺ aux Banû Salama : « **Qui est votre chef, ô Banû Salama ?** » Ils répondirent : « Il s'agit d'Al-Jadd Ibn Qays, mais il est peu généreux. » Le Prophète ﷺ dit alors : « **Et quel pire défaut que l'avarice ! Votre maître est plutôt le jeune homme à la peau blanche et aux cheveux crépus nommé Bishr Ibn Al-Barâ' Ibn Ma'rûr.** »[1311]

﴿ **La Géhenne cerne certes les mécréants de toutes parts** ﴾, sans qu'ils ne puissent y échapper.

﴿ إِن تُصِبْكَ حَسَنَةٌ تَسُؤْهُمْ ۖ وَإِن تُصِبْكَ مُصِيبَةٌ يَقُولُوا قَدْ أَخَذْنَا أَمْرَنَا مِن قَبْلُ وَيَتَوَلَّوا وَّهُمْ فَرِحُونَ ﴿٥٠﴾ قُل لَّن يُصِيبَنَا إِلَّا مَا كَتَبَ اللَّهُ لَنَا هُوَ مَوْلَانَا ۚ وَعَلَى اللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُؤْمِنُونَ ﴿٥١﴾ ﴾

﴿ **(50). Lorsqu'un bonheur te touche, les voilà affligés. Et lorsqu'un mal t'atteint, ils disent : « Heureusement que nous avions pris d'avance nos précautions ! » Et ils se détournent tout en exultant. (51). Dis : « Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous. Il est notre Protecteur. C'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance. »** ﴾

Allah informe Son Prophète ﷺ de l'animosité des hypocrites à son encontre. En effet, ceux-ci s'affligent lorsque les croyants sont victorieux et ils se réjouissent d'avoir refusé de les suivre si un revers les touche.

Allah indique au Prophète ﷺ la réponse à leur donner : ﴿ « **Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous. Il est notre Protecteur. C'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance.** » ﴾

Tout ce qui arrive dépend du décret d'Allah et de Sa volonté, Allah est notre Maître, en Lui nous plaçons notre confiance et Il nous suffit !

﴿ قُلْ هَلْ تَرَبَّصُونَ بِنَا إِلَّا إِحْدَى الْحُسْنَيَيْنِ ۖ وَنَحْنُ نَتَرَبَّصُ بِكُمْ أَن يُصِيبَكُمُ اللَّهُ بِعَذَابٍ مِّنْ عِندِهِ أَوْ بِأَيْدِينَا ۖ فَتَرَبَّصُوا إِنَّا مَعَكُم مُّتَرَبِّصُونَ ﴿٥٢﴾ قُلْ أَنفِقُوا طَوْعًا أَوْ كَرْهًا لَّن يُتَقَبَّلَ مِنكُمْ ۖ إِنَّكُمْ كُنتُمْ قَوْمًا فَاسِقِينَ ﴿٥٣﴾ وَمَا مَنَعَهُمْ أَن تُقْبَلَ مِنْهُمْ نَفَقَاتُهُمْ إِلَّا أَنَّهُمْ كَفَرُوا بِاللَّهِ وَبِرَسُولِهِ وَلَا يَأْتُونَ الصَّلَاةَ إِلَّا وَهُمْ كُسَالَىٰ وَلَا يُنفِقُونَ إِلَّا وَهُمْ كَارِهُونَ ﴿٥٤﴾ ﴾

[1311] Al-Hâkim (3/219).

﴿ (52). Dis : « Qu'attendez-vous pour nous, sinon l'une des deux meilleures choses ? Tandis que ce que nous attendons pour vous, c'est qu'Allah vous inflige un châtiment de Sa part ou par nos mains. Attendez donc ! Nous attendons aussi, avec vous ! » (53). Dis : « Dépensez bon gré, mal gré ; jamais cela ne sera accepté de vous, car vous êtes des gens pervers. » (54). Ce qui empêche leurs dons d'être agréés, c'est le fait qu'ils n'ont pas cru en Allah et Son Messager, qu'ils ne se rendent à la prière qu'avec nonchalance, et qu'ils ne dépensent [dans les bonnes œuvres] qu'à contrecœur. ﴾

﴿ Dis : « Qu'attendez-vous pour nous, sinon l'une des deux meilleures choses ? ﴾, à savoir la mort en martyr ou la victoire, d'après Ibn 'Abbâs, Mujâhid et Qatâda. [1312]

﴿ Tandis que ce que nous attendons pour vous, c'est qu'Allah vous inflige un châtiment de Sa part ou par nos mains ﴾, soit la mort soit le fait d'être constitués prisonniers.

﴿ Dis : « Dépensez bon gré, mal gré ; jamais cela ne sera accepté de vous, car vous êtes des gens pervers. » ﴾

Quelles que soient leurs dépenses, qu'ils les effectuent de plein gré ou contre leur gré, celles-ci ne seront guère acceptées, **﴿ ce qui empêche leurs dons d'être agréés, c'est le fait qu'ils n'ont pas cru en Allah et Son Messager, qu'ils ne se rendent à la prière qu'avec nonchalance, et qu'ils ne dépensent [dans les bonnes œuvres] qu'à contrecœur. ﴾**

En effet, nulle bonne œuvre ne peut être acceptée sans foi. De plus, leur intention n'est pas pure, Allah n'accepte que ce qui est pur et Il n'accepte que les œuvres de ceux qui Le craignent.

﴿ فَلَا تُعۡجِبۡكَ أَمۡوَٰلُهُمۡ وَلَآ أَوۡلَٰدُهُمۡۚ إِنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُعَذِّبَهُم بِهَا فِي ٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا وَتَزۡهَقَ أَنفُسُهُمۡ وَهُمۡ كَٰفِرُونَ ٥٥ ﴾

﴿ (55). Que leurs biens et leurs enfants ne t'émerveillent point ! Allah ne veut par là que les châtier dans la vie présente, et [les voir] rendre péniblement l'âme en état de mécréance. ﴾

Ce verset est similaire au suivant :

﴿ وَلَا تَمُدَّنَّ عَيۡنَيۡكَ إِلَىٰ مَا مَتَّعۡنَا بِهِۦٓ أَزۡوَٰجٗا مِّنۡهُمۡ زَهۡرَةَ ٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا لِنَفۡتِنَهُمۡ فِيهِۚ وَرِزۡقُ رَبِّكَ خَيۡرٞ وَأَبۡقَىٰ ١٣١ ﴾

[1312] At-Tabarî (14/292).

﴿ Et ne dirige pas ton regard vers ce dont Nous avons donné jouissance temporaire à certains groupes d'entre eux, ce n'est là que l'apparat de ce bas-monde, afin de les éprouver par cela. Ce qu'Allah réserve [au Paradis] est meilleur et plus durable. ﴾ [1313]

﴿ Allah ne veut par là que les châtier dans la vie présente. ﴾ Selon Al-Ḥasan Al-Baṣrî, Il les châtie en prélevant sur leurs biens l'aumône légale, qui sert à être dépensée dans la voie d'Allah, quelque répulsion qu'ils en aient.[1314]

Qatâda l'explique en disant qu'Allah les châtiera dans l'au-delà par le biais de ces biens et de ces enfants.

﴿ Et [les voir] rendre péniblement l'âme en état de mécréance. ﴾ Il veut les voir mourir en état de mécréance, afin que leur châtiment soit plus douloureux - qu'Allah nous en préserve -, c'est pourquoi Il les laisse s'enfoncer plus loin dans leur égarement afin de les châtier encore plus sévèrement.

﴿ وَيَحْلِفُونَ بِاللَّهِ إِنَّهُمْ لَمِنكُمْ وَمَا هُم مِّنكُمْ وَلَٰكِنَّهُمْ قَوْمٌ يَفْرَقُونَ ﴿٥٦﴾ لَوْ يَجِدُونَ مَلْجَأً أَوْ مَغَارَاتٍ أَوْ مُدَّخَلًا لَّوَلَّوْا إِلَيْهِ وَهُمْ يَجْمَحُونَ ﴿٥٧﴾ ﴾

﴿ (56). Et ils (les hypocrites) jurent par Allah qu'ils sont vraiment des vôtres alors qu'ils ne le sont pas. Mais ce sont des gens peureux. (57). S'ils trouvaient un refuge, des cavernes ou un souterrain, ils s'y dirigeraient donc et s'y précipiteraient à bride abattue. ﴾

Les hypocrites furent effrayés par les croyants (V56-57)

Allah nous informe de la peur ressentie par les hypocrites à tel point que, par peur, ils **﴿ jurent par Allah qu'ils sont vraiment des vôtres alors qu'ils ne le sont pas. ﴾**

﴿ S'ils trouvaient un refuge ﴾, une forteresse, **﴿ des cavernes ﴾** dans les montagnes, **﴿ ou un souterrain, ils s'y dirigeraient donc et s'y précipiteraient à bride abattue. ﴾**

Ils se sépareraient de vous, car ils ne restent parmi vous qu'à contrecœur. Ils vivent dans la crainte et l'affliction de voir l'islam triompher et gagner du terrain, et le bonheur des musulmans les afflige.

[1313] S20 V131. Voir aussi S23 V55-56.

[1314] C'est aussi l'explication donnée par Ibn Jarîr. Aṭ-Ṭabarî (14/296).